

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	11	14 (3 pouvoirs)

Séance du 21 juillet 2022

Date de la convocation

12 juillet 2022

Date d'affichage

12 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le vingt et un juillet, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 juillet 2022 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° **D2022_07_08_168**

**Attribution du marché public
relatif à l'étude globale de
mobilité sur le territoire de la
Communauté de Communes de
la Dombes**

Absents :

Émilie	FLEURY	Excusée
Evelyne	ESCRIVA	Pouvoir à M. Jean-Paul COURRIER
Christophe	MONIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU
François	MARECHAL	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : Michel JACQUARD.

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Contexte

La Communauté de Communes de la Dombes, qui n'a pas pris la compétence mobilité, à la suite de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019, a signé, en 2021, une convention de coopération en matière de mobilité puis, le 5 mai 2022, une convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilités avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes, AOM sur son territoire, qui porte sur les domaines suivants :

- Service régulier de transport de personnes : le prolongement, sur son territoire, des dispositifs de mobilité mis en place par les EPCI voisins.
- Mobilité actives : le Vélo,
- Mobilités partagées : l'auto-stop organisé et le covoiturage, ainsi qu'une réflexion sur l'aménagement et l'extension de parkings-relais pour les gares du territoire.

La convention de coopération avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes mentionne également la possibilité de mettre en place un service de transport à la demande, à moyen terme.

Aussi, en cohérence avec le plan actions du PCAET (en phase d'aboutissement) pour les questions de transition écologique, ainsi qu'avec le SCOT de la Dombes, la CCD souhaite lancer une étude globale de mobilité, intégrant :

- un schéma directeur cyclable intercommunal connecté avec les territoires voisins,
- le développement et la promotion du covoiturage,
- le développement de l'intermodalité entre les réseaux, notamment par le prolongement des dispositifs de transport des EPCI voisins (lignes de transports et de covoiturage), ainsi que la création et l'extension de parkings relais pour les gares du territoire.

Cette étude pourra mettre en exergue des besoins encore non identifiés sur le territoire qui pourront être intégrés au plan d'actions Mobilité de la CCD et faire l'objet d'une demande d'avenant à la convention de délégation de compétences de mobilités avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes.

La consultation

La Communauté de Communes a décidé de lancer une étude globale de mobilité sur son territoire.

Présentation des caractéristiques de la consultation

Le marché est décomposé en 3 phases auxquelles se rajoute une action transversale, décrites ci-dessous :

- Phase 1 : Diagnostic global des mobilités tous modes sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes,
- Phase 2 : Définition d'orientations stratégiques et d'un plan d'actions,
- Phase 3 : Stratégie opérationnelle globale et programme pluriannuel d'investissements (PPI).

Chaque phase comprend une action transversale : animation, concertation et communication.

La phase 2 est décomposée en 2 tranches :

Tranche	Intitulé
Tranche ferme	- Élaboration d'un schéma directeur cyclable intercommunal ; - Développement et promotion du covoiturage ; - Prolongement des dispositifs de transport des EPCI voisins sur le territoire de la CCD.
Tranche optionnelle	- Autres dispositifs pouvant s'avérer pertinents à l'issue du diagnostic, sur le territoire de la CCD.

Procédure de passation et critères de jugement des offres

La procédure de passation qui a été utilisée est la procédure adaptée ouverte, en application des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique (voir sous-critères ci-dessous)	60 %
Notation totale	Sur 100 points

Sous-critères pondérés

Sous-Critères	Pondération
1°) Compréhension, identification du contexte et des contraintes de l'opération	15%
2°) Pertinence de la méthodologie pour l'organisation de la mission	15%
3°) Moyens humains dédiés à la mission (présentation d'un organigramme nominatif, rôle, spécialité de chacun des intervenants, répartition des compétences et désignation d'un référent de la mission)	15%
4°) Expériences des intervenants : présentation de 2 à 3 expériences similaires, réalisées par les personnes dédiées à la mission	10%
5°) Planning calendaire détaillé de la mission	5%

Méthode de notation

- Pour le critère « prix des prestations » :

Le prix de l'offre considérée est le montant total HT porté à l'acte d'engagement et à la DPGF

$C = 40$ (la note est de 40 points maxi correspondant aux 40 %).

P_{Mini} est le prix de l'offre la moins disante (hors offre confirmée anormalement basse).

P_o est le prix de l'offre analysée

La note se calcule comme suit : **Note du candidat (Prix des Prestations) = $(P_{Mini} / P_o) \times 40$**

- Pour le critère « valeur technique » :

L'appréciation du critère « valeur technique » est basée sur le contenu du mémoire technique demandé aux candidats.

Classement des offres

La service instructeur a analysé les offres. Madame la Présidente communique au Bureau communautaire le classement des offres :

CANDIDATS	Critère PRIX	Critère TECHNIQUE	NOTE FINALE	CLASSEMENT FINAL
-----------	--------------	-------------------	-------------	------------------

		Prix DQE € HT	note (/40)	classement critère prix	note (/60)	classement critère technique	note (/100)	
1	TECURBIS	88 987,50 €	32,51	5	56,50	1	89,01	2
2	LEE CONSEIL	79 945,00 €	36,18	4	39,50	5	75,68	5
3	AREP	74 100,00 €	39,04	2	49,00	3	88,04	3
4	EBULIS	72 318,00 €	40,00	1	40,00	4	80,00	4
5	ITEM	78 900,00 €	36,66	3	54,50	2	91,16	1

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'attribuer le marché public relatif l'étude globale de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes à ITEM Etudes & Conseil,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents.

Le Bureau

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché public relatif l'étude globale de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes à ITEM Etudes & Conseil,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 21 juillet 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

